Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260709-B_2026_37-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

BUREAU COMMUNAUTAIRE
9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la Présidence de Christophe MARTINS

Etaient présents : Christophe MARTINS, Régine LEFEUVRE, Nadège COULON-TRARI, Chrystèle BERTRAND, Fabienne BONDON, Yannick FOUVILLE, Delphine DAVID, Anne-Sophie PATRU, Bruno DUTEIL.

Etaient excusés : Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD, Jean-Claude DENIS

La séance est ouverte à 9h30.

Secrétaire de séance : Régine LEFEUVRE

DEMANDE DE SUBVENTIONS CULTURE 2026

N° Délibération B/2026/37

EXPOSE DES MOTIFS

Nadège Coulon-Trari, Vice-présidente déléguée à la culture, présente, dans le tableau ci-dessous les demandes de subventions des associations La plaine de joie et Comité des fêtes de St Gonlay pour les projets culturels portés en 2026.

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée au soutien aux projets associatifs culturels et en application des critères de subventions fixés dans les statuts communautaires, à savoir un Intérêt communautaire avéré et l'existence de fonds propres, il est proposé l'attribution de subventions avec un maintien de la subvention à la Plaine de Joie et l'attribution du montant maximal forfaitaire (380€ par représentation) pour le Comité des fêtes de St Gonlay dans la limite du montant de la demande.

CULTURE				
ASSOCIATIONS	**OBJET DU PROJET**	**DEMANDES**	**COMMISSION culture du 09/07/2026**	**BUREAU 09/02/2026**
Comité des fêtes de St Gonlay	Festival « Echoes in the dark »	1 500€	1 500€	1 500€
La Plaine de joie	Ateliers de cirque	1 200€	500€	5 00€

Etant précisé que les subventions seront versées sur présentation de justificatifs de la réalisation de la manifestation ou de l'événement pour lequel la subvention est destinée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260709-B_2026_37-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

VISAS ET CONSIDERANTS

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- approuve le versement des subventions telles que présentées ci-dessus ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE